

LES GROUPEMENTS ORDONNÉS DE COMMUNES

Dans l'académie de Versailles, les groupements de communes sont « ordonnés ». Cela signifie que si vous formulez un vœu de ce type, chacune des communes sera examinée dans l'ordre : si votre barème vous permet d'être affecté dans la commune n°1 du groupement, vous y serez affecté et le reste du groupement ne sera pas examiné. Si votre barème ne vous permet pas d'être affecté dans la commune n°1, c'est la commune n°2 qui sera examinée : si votre barème vous permet d'y être affecté, l'examen du groupement s'arrêtera là. Sinon, vous serez mis en concurrence avec les demandeurs de la commune n°3...

Ce type de vœu permet de formuler l'équivalent d'une vingtaine de vœux de communes en un seul vœu, la totalité de la demande étant limitée à 20.

Groupements ordonnés de communes des Yvelines (78)

VERSAILLES et sa région 078954

- 1 : VERSAILLES (SL, Mp, RER C)
- 2 : LE CHESNAY (SL, RER C) (4 km)
- 3 : VIROFLAY (SL, Mp, RER C) (4 km)
- 4 : BUC (Mp, RER C) (4 km)
- 5 : SAINT-CYR L'ECOLE (Mp, RER C) (4 km)
- 6 : VELIZY-VILLACOUBLY (Mp, SL, RER C) (5km)
- 7 : GUYANCOURT (Mp, RER C) (5 km)
- 8 : FONTENAY-LE-FLEURY (Mp) (6 km)
- 9 : NOISY LE ROI (SL) (7 km)
- 10 : BOIS-D'ARCY (Mp, RER C) (7km)
- 11 : MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Mp, RER C) (8 km)
- 12 : VOISINS-LE-BRETONNEUX (Mp, RER C) (8 km)
- 13 : MAGNY-LES-HAMEAUX (Mp, RER C) (8 km)
- 14 : VILLEPREUX (Mp) (8 km)
- 15 : TRAPPES (Mp) (10 km)
- 16 : LES CLAYES-SOUS-BOIS (Mp) (10 km))
- 17 : ELANCOURT (Mp) (12 Km)
- 18 : PLAISIR (Mp) (13 km)
- 19 : CHEVREUSE (RER B) (13 km)
- 20 : LA VERRIERE (Mp) (13 km)
- 21 : LE MESNIL-SAINT-DENIS (Mp) (13 km)
- 22 : MAUREPAS (Mp) (15 km)
- 23 : JOUARS-PONTCHARTRAIN (Mp) (15 km)
- 24 : COIGNIERES (Mp) (16km)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE et sa région 078955

- 1 : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (RER A)
- 2 : LE PECQ (RER A) (5 km)
- 3 : MAISONS-LAFFITTE (SL, RER A) (5 km)
- 4 : MONTESSON (SL, RER A) (5 km)
- 5 : POISSY (SL, RER A) (5 km)
- 6 : SARTROUVILLE (SL, RER A) (5 km)
- 7 : HOUILLES (SL, RER A) (5 km)
- 8 : CARRIERES-SOUS-POISSY (SL, RER A) (5 km)
- 9 : ACHERES (RER A) (5km)
- 10 : ANDRESY (SL) (6 km)
- 11 : LE VESINET (RER A) (6 km)
- 12 : CHANTELOUP (SL) (7 km)
- 13 : CHATOU (RER A) (7 km)
- 14 : CROISSY-SUR-SEINE (RER A) (7 km)
- 15 : CARRIERE-SUR-SEINE (SL, RER A) (7 km)
- 16 : CHAMBOURCY (SL, RER A) (7 km)
- 17 : CONFLANS-SAINTE-HONORINE (SL, RER A) (8 km)
- 18 : TRIEL-SUR-SEINE (SL) (8 km)
- 19 : MARLY-LE-ROI (SL) (9 km)
- 20 : VERNOUILLET (SL) (10 km)
- 21 : LA CELLE-SAINT-CLOUD (SL) (11 km)
- 22 : FEUCHEROLLES (SL) (11 km)
- 23 : VERNEUIL-SUR-SEINE (SL) (11 km)

MANTES et sa région 078956

- 1 : MANTES-LA-JOLIE (SL)
- 2 : MANTES-LA-VILLE (SL)
- 3 : LIMAY (SL) (2 km)
- 4 : MAGNANVILLE (SL) (2 km)
- 5 : PORCHEVILLE (SL) (5 km)
- 6 : ISSOU (SL) (5 km)
- 7 : GARGENVILLE (SL) (7 km)
- 8 : ROSNY-SUR-SEINE (SL) (8 km)
- 9 : EPONE (SL) (9 km)
- 10 : AUBERGENVILLE (SL) (11 km)
- 11 : BONNIERES-SUR-SEINE (SL) (11 km)
- 12 : BREVAL (SL) (13 km)
- 13 : MAULE (Mp, SL) (14 km)
- 14 : LES MUREAUX (SL) (15 km)
- 15 : MEULAN (SL) (15 km)
- 16 : ECQUEVILLY (SL) (16 km)
- 17 : GAILLON SUR MONTCIENT (SL) (18 km)

RAMBOUILLET et sa région 078957

- 1 : RAMBOUILLET (Mp)
- 2 : LES ESSARTS LE ROI (10 km)
- 3 : SAINT ARNOULT EN YVELINES (12 km)
- 4 : MONTFORT L'AMAURY (15 km)
- 5 : BONNELLES (15 km)
- 6 : LA QUEUE LEZ YVELINES (19 km)

Groupements ordonnés de communes de l'Essonne (91)

EVRY-CORBEIL et sa région 091954

- 1 : CORBEIL-ESSONNES (RER D)
- 2 : EVRY (RER D)
- 3 : SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (RER D) (3 km)
- 4 : COURCOURONNES (RER D) (4 km)
- 5 : LISSES (RER D) (4 km)
- 6 : RIS-ORANGIS (RER D) (5 km)
- 7 : SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (RER D) (5 km)
- 8 : ETIOLLES (RER D) (5 km)
- 9 : SOISY-SUR-SEINE (RER D) (5 km)
- 10 : BONDOUFLE (RER C, RER D) (5 km)
- 11 : VILLABE (RER D) (5 km)
- 12 : GRIGNY (RER D) (7 km)
- 13 : MENNECY (RER D) (7 km)
- 14 : VIRY-CHATILLON (RER D) (8 km)
- 15 : MONTGERON (RER D) (8 km)
- 16 : QUINCY-SOUS-SENART (RER D) (8 km)
- 17 : EPINAY-SOUS-SENART (RER D) (10 km)
- 18 : BOUSSY-SAINT-ANTOINE (RER D) (10 km)
- 19 : BRUNOY (RER D) (10 km)
- 20 : CROSNE (RER D) (11 km)
- 21 : YERRES (RER D) (13 km)

MASSY-PALaiseau et sa région 091955

- 1 : MASSY (RER B, RER C)
- 2 : PALAISEAU (RER B)
- 3 : IGNY (RER C) (3 km)
- 4 : VERRIERES-LE-BUISSON (RER B) (4 km)
- 5 : VILLEBON-SUR-YVETTE (RER B) (4 km)
- 6 : CHILLY-MAZARIN (RER C) (5 km)
- 7 : LONGJUMEAU (RER C) (5 km)
- 8 : SAULX-LES-CHARTREUX (RER B, RER C) (5 km)
- 9 : NOZAY (RER B, RER C) (5 km)
- 10 : ORSAY (RER B) (5 km)
- 11 : LES ULIS (RER B, RER C) (6 km)
- 12 : MORANGIS (RER B, RER C) (6 km)
- 13 : BURES-SUR-YVETTE (RER B) (7 km)
- 14 : PARAY-VIEILLE-POSTE (RER C) (9 km)
- 15 : GIF-SUR-YVETTE (RER B) (9 km)

VIRY-CHATILLON et sa région 091956

- 1 : VIRY-CHATILLON (RER D)
- 2 : JUVISY-SUR-ORGE (RER C, RER D) (2 km)
- 3 : SAVIGNY-SUR-ORGE (RER C) (2 km)
- 4 : GRIGNY (RER D) (2 km)
- 5 : MORSANG-SUR-ORGE (RER C) (3 km)
- 6 : DRAVEIL (RER C, RER D) (4 km)
- 7 : VILLEMOISSON-SUR-ORGE (RER C) (4 km)
- 8 : RIS-ORANGIS (RER D) (4 km)
- 9 : SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (RER C) (5 km)
- 10 : ATHIS-MONS (RER C) (5 km)
- 11 : VIGNEUX-SUR-SEINE (RER D) (5 km)
- 12 : EPINAY-SUR-ORGE (RER C) (5 km)
- 13 : SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (RER C) (6 km)
- 14 : EVRY (RER D) (7 km)
- 15 : CORBEIL-ESSONNES (RER D) (10 km)
- 16 : OLLAINVILLE (RER C) (15 km)
- 17 : BREITIGNY-SUR-ORGE (RER C) (10 km)
- 18 : SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON (RER C) (12 km)
- 19 : ARPAJON (RER C) (14 km)
- 20 : LA NORVILLE (RER C) (14 km)
- 21 : MAROLLES-EN-HUREPOIX (RER C) (14 km)

ETAMPES et sa région 091957

- 1 : ETAMPES
- 2 : ETRECHY (7 km)
- 3 : SAINT CHERON (13 km)

- 4 : LE MEREVILLOIS (14 km)
- 5 : DOURDAN (15 km)
- 6 : BRIIS SOUS FORGES (26 km)
- 7 : LIMOURS (33 km)

LA FERTE ALAIS et sa région 091958

- 1 : LA FERTEAIS ALAIS
- 2 : GUIGNEVILLE SUR ESSONNE (1km)
- 3 : CERNY (3 km)

- 4 : ITTEVILLE (4km)
- 5 : BALLANCOURT SUR ESSONNE (6 km)
- 6 : LARDY (10 km)
- 7 : CHAMPCUEIL (10 km)
- 8 : MILLY LA FORET (15 km)

Voir légende en annexe page II

Établissements relevant des zones excentrées de l'académie : voir page 9.

Groupements ordonnés de communes des Hauts de Seine (92)

VANVES et sa région 092956

- 1 : MONTRouGE (M4, M13) (6 km)
- 2 : VANVES (Mp, M13) (6km)
- 3 : MALAKOFF (Mp, M13) (6 km)
- 4 : ISSY-LES-MOULINEAUX (RER C, M12) (7km)
- 5 : BAGNEUX (RER B, M3, M4) (8 km)
- 6 : BOULOGNE-BILLANCOURT (M9, M10) (8 km)
- 7 : CHATILLON (M4, M13) (8 km)
- 8 : FONTENAY-AUX-ROSES (RER B) (9 km)
- 9 : BOURG-LA-REINE (RER B) (10 km)
- 10 : SCEAUX (RER B) (10 km)
- 11 : CLAMART (Mp) (10 km)
- 12 : LE PLESSIS-ROBINSON (RER B) (11 km)
- 13 : MEUDON (RER C, Mp) (11 km)
- 14 : CHATENAY-MALABRY (RER B) (12 km)
- 15 : ANTONY (RER B, RER C) (13 km)

SAINT-CLOUD et sa région 092957

- 1 : PUTEAUX (SL, RER A) (9 km)
- 2 : SURESNES (SL) (9 km)
- 3 : SAINT-CLOUD (SL) (10 km)
- 4 : SEVRES (Mp, SL) (10 km)
- 5 : NANTERRE (RER A, SL) (11 km)
- 6 : GARCHES (SL) (11 km)
- 7 : CHAVILLE (SL, Mp, RER C) (13 km)
- 8 : VILLE D'AVRAY (SL) (13 km)
- 9 : VAUCRESSON (SL) (13 km)
- 10 : RUEIL-MALMAISON (RER A) (13 km)

CLICHY et sa région 092958

- 1 : CLICHY (SL, M13) (6 km)
- 2 : LEVALLOIS (SL, M3) (6 km)
- 3 : NEUILLY-SUR-SEINE (M1, RER C) (6 km)
- 4 : ASNIERES-SUR-SEINE (SL, M13) (8 km)
- 5 : COURBEVOIE (SL) (8 km)
- 6 : BOIS-COLOMBES (SL) (9 km)
- 7 : LA GARENNE-COLOMBES (SL) (9 km)
- 8 : GENNEVILLIERS (RER C, M13) (9 km)
- 9 : VILLENEUVE-LA-GARENNE (RER C, N) (9 km)
- 10 : COLOMBES (SL) (10 km)

Groupements ordonnés de communes du Val d'Oise (95)

CERGY-PONTOISE et sa région 095954

- 1 : CERGY (N, SL, RER A)
- 2 : PONTOISE (N, SL, RER C)
- 3 : ERAGNY (SL) (3 km)
- 4 : SAINT-OUEN-L'AUMONE (SL, N) (4 km)
- 5 : OSNY (SL, RER A) (4 km)
- 6 : VAUREAL (N, SL, RER A) (4 km)
- 7 : JOUY-LE-MOUTIER (N, SL, RER A) (5 km)
- 8 : PIERRELLAY (N) (6 km)
- 9 : AUVERS-SUR-OISE (N) (7 km)
- 10 : HERBLAY (SL) (8 km)
- 11 : COURDIMANCHE (N, SL, RER A) (9 km)
- 12 : VIGNY (N, SL, RER A) (10 km)
- 13 : PARMAIN (N) (12 km)
- 14 : L'ISLE-ADAM (N) (14 km)
- 15 : PERSAN (N) (19 km)
- 16 : BEAUMONT-SUR-OISE (N) (20 km)
- 17 : BERNES-SUR-OISE (N) (24 km)

MAGNY EN VEXIN et sa région 095957

- 1 : MAGNY EN VEXIN
- 2 : BRAY ET LU (9 km)
- 3 : CHARS (11 km)
- 4 : MARINES (14 km)

SARCELLES et sa région 095955

- 1 : DEUIL-LA-BARRE (N) (14 km)
- 2 : MONTMAGNY (N) (14 km)
- 3 : GARGES-LES-GONESSE (N) (14 km)
- 4 : MONTMORENCY (N) (15 km)
- 5 : SARCELLES (N, RER D) (16 km)
- 6 : VILLIERS-LE-BEL (N, RER D) (17 km)
- 7 : GONESSE (N, RER D) (17 km)
- 8 : ARNOUVILLE-LES-GONESSE (N, RER D) (17 km)
- 9 : SAINT-BRICE-SOUS-FORET (N) (17 km)
- 10 : ECOUEN (N) (20 km)
- 11 : DOMONT (N) (20 km)
- 12 : EZANVILLE (21km)
- 13 : GOUSSAINVILLE (N) (21 km)
- 14 : BOUFFEMONT (N) (21 km)
- 15 : LOUVRES (N) (24 km)
- 16 : MONTSOULT (N) (24 km)
- 17 : SAINT-WITZ (N) (29 km)
- 18 : MARLY-LA-VILLE (N) (29 km)
- 19 : FOSSES (N) (30 km)

ARGENTEUIL et sa région 095956

- 1 : ARGENTEUIL (SL, RER C)
- 2 : SANNOIS (SL, RER C) (3 km)
- 3 : BEZONS (SL, RER A) (4 km)
- 4 : CORMEILLES-EN-PARISIS (SL) (4 km)
- 5 : SAINT-GRATIEN (N, RER C) (4 km)
- 6 : FRANCONVILLE (N, RER C) (4 km)
- 7 : ENGHEN-LES-BAINS (N) (5 km)
- 8 : EAUBONNE (SL, N, RER C) (5 km)
- 9 : ERMONT (SL, N, RER C) (5 km)
- 10 : MONTIGNY-LES-CORMEILLES (N, RER C, SL) (6 km)
- 11 : SOISY-SOUS-MONTMORENCY (N) (6 km)
- 12 : LE PLESSIS-BOUCHARD (N, RER C) (6 km)
- 13 : SAINT-PRIX (N) (9 km)
- 14 : SAINT-LEU-LA-FORET (N) (8 km)
- 15 : TAVERNY (N) (8 km)
- 16 : BESSANCOURT (N) (10 km)
- 17 : BEAUCHAMP (N) (12 km)
- 18 : MERY-SUR-OISE (N) (13 km)
- 19 : MERIEL (N) (14 km)

(km) : distance de la commune à la ville de référence (sauf pour les groupements de communes des Hauts-de-Seine et le groupement de Sarcelles : distance de la commune à Paris centre).



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Desserte par les lignes de transports en commun

M : métro

Mp : Paris Montparnasse

N : Gare du Nord

SL : Gare Saint Lazare

RER A, B, C, D

Informations données à titre indicatif : la ligne de transports ferrés mentionnée comme desservant la commune nécessite en réalité parfois de prendre ensuite un bus pour atteindre la ville, ce qui rallonge d'autant le trajet. Par ailleurs, le temps de transport peut parfois être raccourci grâce à une correspondance supplémentaire au départ d'une autre gare.

N'hésitez pas à vous reporter au site www.transilien.com et à simuler les trajets en incluant les bus, dont le réseau est dense dans l'académie de Versailles.

Établissements relevant des zones excentrées de l'académie : voir page 9.

BARRES D'ENTRÉE INTRA 2023

 Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les barres du mouvement intra-académique de Versailles 2023. Attention, **il s'agit des barres communiquées par le rectorat de Versailles**. Conséquence directe de la mise en œuvre de la loi Fonction publique, **elles n'ont pu faire l'objet d'aucune vérification cette année encore** puisque le mouvement 2023 s'est fait hors de tout contrôle paritaire.

C'est aussi la raison pour laquelle nous ne pouvons communiquer que des barres départementales, quand nous pouvions, jusqu'en 2020, indiquer les barres des communes et des groupements de communes.

Il reste possible, à titre indicatif, d'avoir accès aux barres détaillées des années précédentes : <https://r.snes.edu/IntraVers2024>

Rappels préalables à l'utilisation de ces barres pour la formulation de votre demande de mutation :

Pour une année donnée, les barres indiquent le barème du dernier entrant cette année précise, dans la zone considérée. Tous les participants ayant ce barème n'ont pas nécessairement obtenu satisfaction. Ces barres intègrent aussi les établissements REP+, que les stagiaires peuvent exclure.

Indicatives uniquement, les barres ne constituent pas une garantie. Elles sont établies à l'issue d'un mouvement donné. Des variations significatives peuvent intervenir d'une année sur l'autre.

Toutes les disciplines ne figurent pas dans le tableau ci-dessous. Pour que les barres soient significatives, la discipline doit comporter un nombre suffisant de collègues et de postes. Les barres départementales sont toutefois consultables pour toutes les disciplines sur nos sites : <https://r.snes.edu/IntraVers2024> ou scannez le QR code ci-dessous.



Zones de remplacement :

Lettres modernes, histoire-géographie, EPS et anglais sont les seules disciplines dans lesquelles les zones sont encore infra-départementales. Dans ces disciplines, la barre est donc celle de la ZR infra-départementale la moins chère des deux. Dans les autres disciplines, la ZR couvre le département, voire l'académie (« ZRA »).

Attention, il ne faut pas formuler de vœux de ZR infra-départementale dans les disciplines où elles n'existent pas. Ces vœux sont inopérants et seront donc perdus !

Dans les disciplines où l'académie est déficitaire, il est fréquent que le Rectorat ferme des zones de remplacement afin de pourvoir prioritairement les postes fixes en établissements (par exemple : lettres classiques, physique-chimie, technologie...). Malgré nos demandes, l'Administration ne donne aucune information à ce sujet en amont du mouvement.

snes U Versailles F.S.U. Versailles SNUEP Versailles SNTAEP F.S.U.		Allemand	Anglais	Arts plastiques	Documentation	Economie-Gestion Commerce et Vente	Education	Education musicale	E.P.S.	Espagnol	Histoire-Géographie	Lettres Anglaises	Lettres classiques	Lettres Histoire- Géographie	Lettres modernes	Mathématiques	Mathématiques Sciences physiques	Philosophie	S.E.S.	S.V.T.	Sciences physiques	Technologie
78	Collège	NC	59	14	14		14	103,2	29	41	44,2		14		94	14				104	14	62
	Lycée*	NC	59	PPV	14	29	14		34	134	78,2	NC	NC	21	164	164	14	14	59	104	134	
	LP				NC	PPV	NC		NC			NC		35			14					
	ZR	14	14	14			PPV	NC	14	14	14		PPV	PPV	14	14		14	14	14	PPV	PPV
91	Collège	NC	14	14	14		14	14	14	14	14		14		14	14				59	14	14
	Lycée*	PPV	29	PPV	14	NC	14		29	21	14	14	NC	14	164	164	14	51,2	34	111	68	
	LP				PPV	PPV	NC		NC			14		14			14					
	ZR	14	14	14			PPV	14	14	14	14		PPV	PPV	14	14		14	14	14	PPV	PPV
92	Collège	163	34	69	21		14	66	21	28	125		21		171	21				14	14	NC
	Lycée*	NC	164	NC	29	14	14		28	66	191	21	NC	14	419	164	14	NC	224,2	179	14	
	LP				NC	PPV	NC		29			213		14			21					
	ZR	14	14	NC			PPV	PPV	14	102	62		PPV	PPV	83	14		158	48	14	PPV	PPV
95	Collège	14	14	21	14		14	14	14	14	14		14		28	14				14	14	14
	Lycée*	PPV	14	PPV	14	NC	14		14	14	14	NC	NC	21	153	28	14	14	48	59	14	
	LP				PPV	PPV	NC		NC			NC		14			14					
	ZR	14	14	14			PPV	14	14	14	14		PPV	PPV	14	14		14	14	14	PPV	PPV
ZRA					NC	NC						NC					NC					

PPV : pas de poste vacant. Aucun poste n'a été pourvu à l'intra 2023 dans cette zone et dans la discipline.

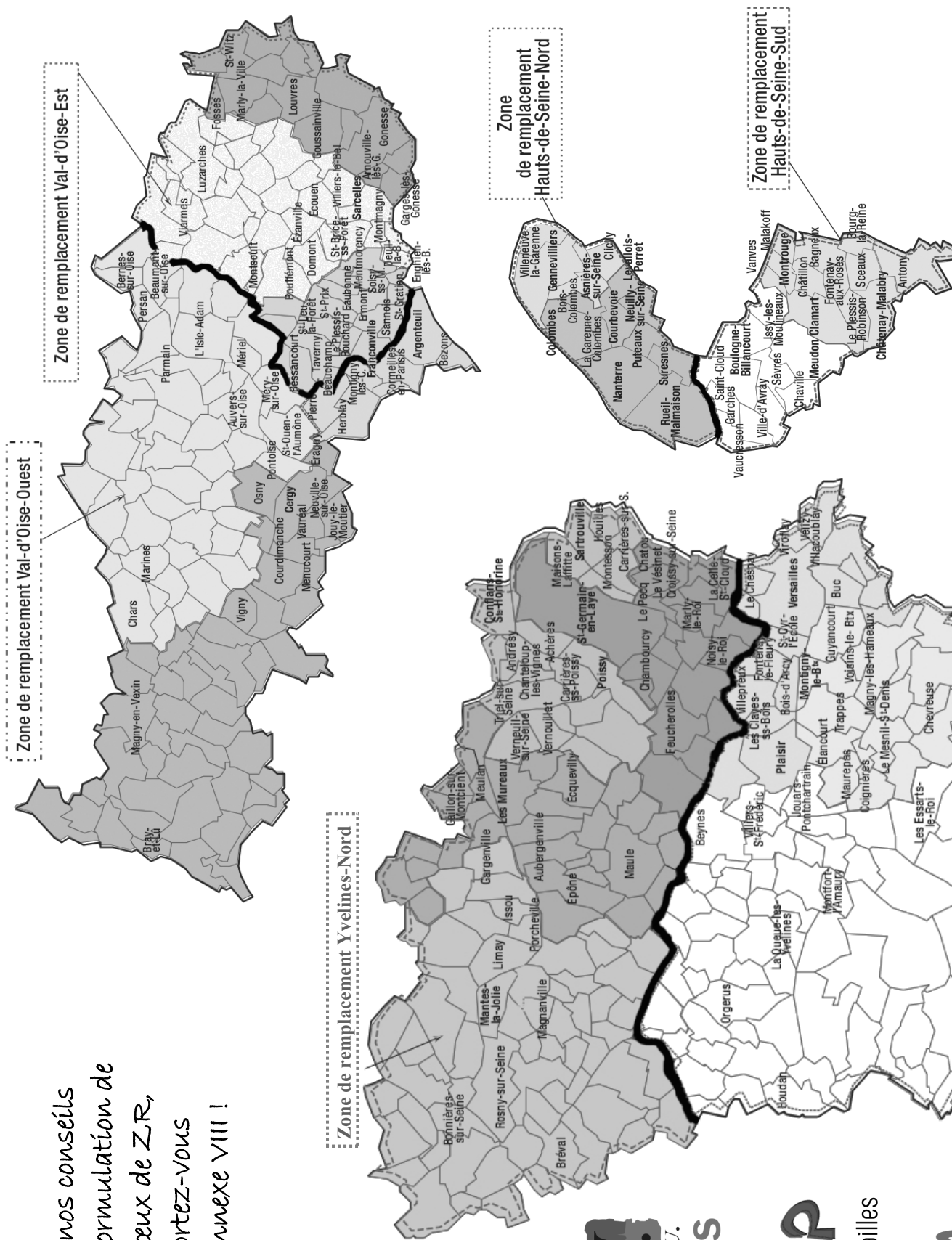
NC : barre non communiquée par le Rectorat, en raison du faible nombre de personnels mutés.

 : pas de poste au mouvement général dans ce type d'établissement dans la discipline (exemple : pas de poste en collège en philosophie ; pas de poste ordinaire en lycée en éducation musicale).

Lycée* : tout lycée sauf LP : lycée général, lycée technologique, lycée général et technologique et lycée polyvalent.

Les zones de remplacement de l'académie de Versailles

Pour nos conseils
sur la formulation de
vos vœux de ZR,
reportez-vous
à l'annexe VIII !





Zone de remplacement
Yvelines-Sud

Il existe encore des zones de remplacement
infra-départementales dans quatre disciplines :
lettres modernes, anglais, histoire-géographie et
EPS.

Dans les disciplines suivantes, les ZR sont
départementales :
mathématiques, espagnol, sciences physiques, SVT,
allemand, lettres classiques, éducation,
italien, philosophie, arabe, SES, technologie,
STMS, SII option énergie, éducation musicale,
arts plastiques, économie et gestion administrative,
économie et gestion comptable, économie et
gestion commerciale, lettres-histoire-géographie.

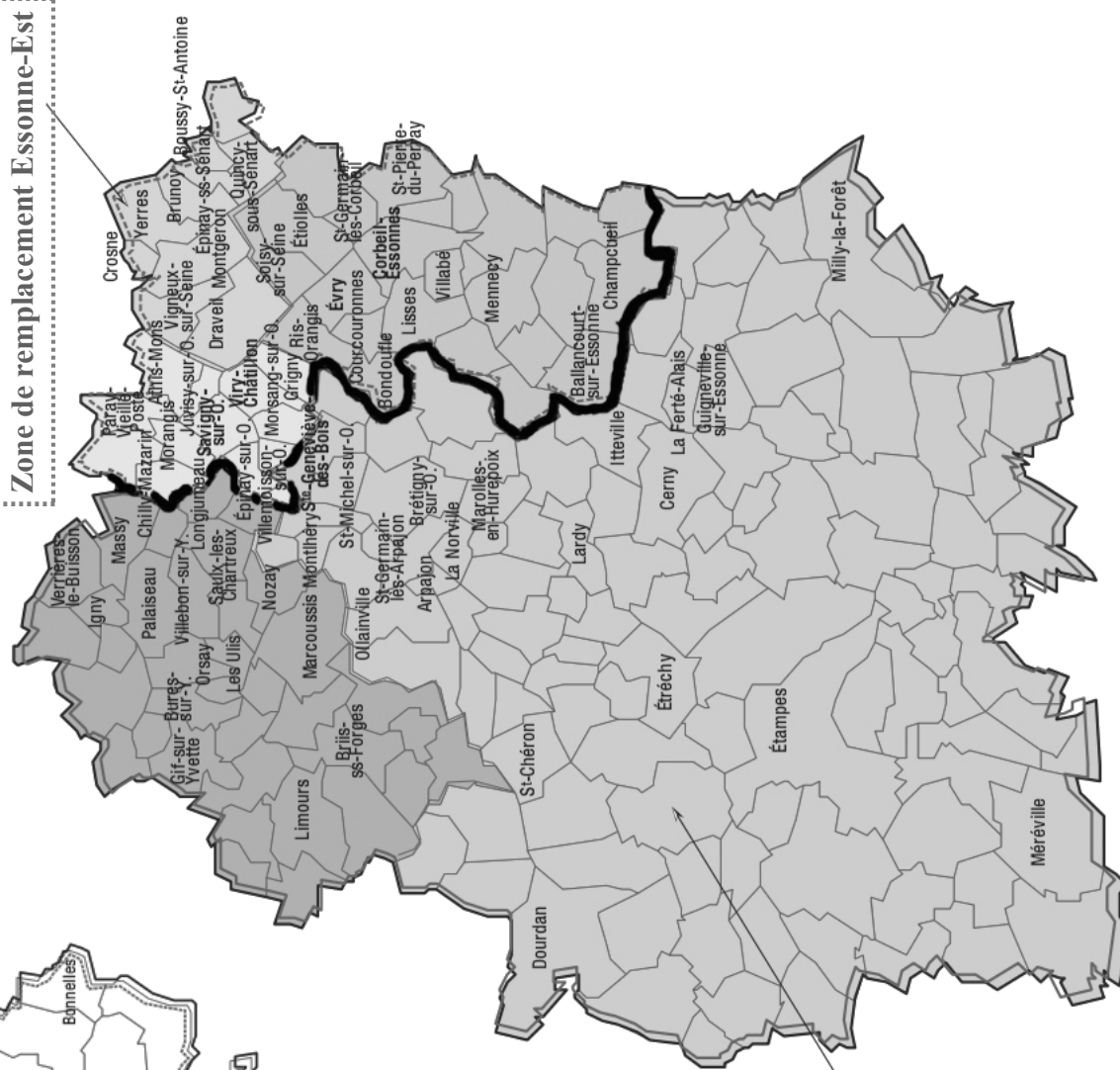
Pour toutes les disciplines dont les ZR ne sont ni
départementales, ni infra-départementales, la **zone**
de remplacement est l'académie : psyEN,
documentation, chinois, biochimie génie
biologique, biotechnologie, hôtellerie, toutes les
disciplines PLP sauf lettres-histoire-géographie...



Attention ! L'Administration étant incapable de paramétrer le serveur SIAM, l'application vous laisse la possibilité de formuler des vœux de ZR infra-départementales même quand elles n'existent pas dans votre discipline. Ces vœux apparaissent aussi sur l'accusé de réception papier de demande de mutation.

Ne formulez surtout pas ces vœux : ils seront invalidés par l'Administration !

Zone de remplacement
Essonne-Ouest



Zone de remplacement Essonne-Est

ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

(se reporter aux pages 8 et 9 de la publication)

YVELINES (78)								
Commune	Type etab.	N° RNE	Nom de l'établissement	REP+ au 01/09/2015	REP au 01/09/2015	Sensible	Politique de la ville (violence) (arrêté 2001)	APV jusqu'au 31/08/14
ACHERES	CLG	0783636D	CAMILLE DU GAST				V	A
	CLG	0783248G	JEAN LURÇAT				V	A
AUBERGENVILLE	CLG	0780506B	ARTHUR RIMBAUD				V	A
	LYC	0781859X	VINCENT VAN GOGH				V	A
CARRIERES SOUS POISSY	CLG	0781817B	CLAUDE MONET				V	A
	CLG	0780032L	FLORA TRISTAN		REP		V	A
CHANTELOUP LES VIGNES	CLG	0781986K	MAGELLAN		REP	S	V	A
	CLG	0781108F	RENE CASSIN	REP+		S	V	A
ECQUEVILLY	CLG	0781915H	LEONARD DE VINCI				V	A
HOUILLES	CLG	0780269U	GUY DE MAUPASSANT				V	A
	CLG	0783253M	LAMARTINE				V	A
LES MUREAUX	CLG	0781914G	JEAN VILAR		REP		V	A
	CLG	0780180X	JULES VERNE	REP+		S	V	A
	CLG	0780572Y	PAUL VERLAINE		REP		V	A
	LYC	0781984H	VAUCANSON				V	A
LIMAY	CLG	0780255D	ALBERT THIERRY		REP		V	A
	LYC	0781884Z	CONDORCET				V	A
	CLG	0782115A	GALILEE				V	A
MANTES LA JOLIE	CLG	0783774D	NOUVEAU COLLEGE	REP+		S	V	
	CLG	0781955B	DE GASSICOURT	REP+		S	V	A
	CLG	0781977A	GEORGES CLEMENCEAU	REP+		S	V	A
	LYC	0782540M	JEAN ROSTAND				V	A
	CLG	0780708W	JULES FERRY				V	A
	CLG	0781896M	PASTEUR	REP+			V	A
MANTES LA VILLE	LYC	0783533S	CAMILLE CLAUDEL				V	A
	CLG	0780569V	LA VAUCOULEURS				V	A
	CLG	0780116C	LES PLAISANCES		REP		V	A
PLAISIR	CLG	0780420H	BLAISE PASCAL		REP		V	A
POISSY	CLG	0783358B	JEAN JAURES				V	A
ROSNY SUR SEINE	CLG	0780264N	LES GRANDS CHAMPS	REP+		S	V	A
	CLG	0781916J	SULLY				V	A
SARTROUVILLE	CLG	0780258G	COLETTE				V	A
	CLG	0780579F	DARIUS MILHAUD				V	A
	LYC	0783431F	JULES VERNE				V	A
	CLG	0783463R	LOUIS PAULHAN		REP		V	A
	CLG	0780577D	ROMAIN ROLLAND		REP	S	V	A
TRAPPES	CLG	0781618K	GUSTAVE COURBET		REP	S	V	A
	LP	0780584L	HENRI MATISSE				V	A
	CLG	0780514K	LE VILLAGE		REP	S	V	A
	LP	0780273Y	LOUIS BLERIOT				V	A
	LYC	0781297L	PLAINE DE NEAUPHLE				V	A
	CLG	0780187E	YOURI GAGARINE	REP+		S	V	A
VERNOUILLET	CLG	0780845V	EMILE ZOLA				V	A

ESSONNE (91)								
Commune	Type etab.	N° RNE	Nom de l'établissement	REP+ au 01/09/2015	REP au 01/09/2015	Sensible	Politique de la ville (violence) (arrêté 2001)	APV jusqu'au 31/08/14
ATHIS MONS	CLG	0911027X	MICHEL RICHARD DELALANDE		REP			A
CORBEIL ESSONNES	CLG	0911443Z	LA NACELLE		REP	S	V	A
	CLG	0911570M	LEOPOLD SEDAR SENGHOR	REP+		S	V	A
	CLG	0911024U	LOUISE MICHEL	REP+			V	A
	LYC	0910620E	ROBERT DOISNEAU				V	A
EPINAY SOUS SENART	CLG	0911397Z	LA VALLEE		REP			A
	LYC	0911927A	MAURICE ELIOT					A
ETAMPES	CLG	0911402E	DE GUINETTE		REP			A
	LP	0911343R	AUGUSTE PERRET			S	V	A
EVRY	LP	0911254U	CHARLES BAUDELAIRE			S	V	A
	CLG	0912173T	GALILEE		REP			A
	CLG	0911729K	LES PYRAMIDES	REP+		S	V	A
	CLG	0911865H	PAUL ELUARD		REP		V	A
GRIGNY	CLG	0911036G	JEAN VILAR	REP+		S	V	A
	CLG	0911253T	PABLO NERUDA	REP+			V	A
	CLG	0912196T	SONIA DELAUNAY	REP+				A
LES ULIS	CLG	0911334F	AIME CESAIRE		REP	S		A
	LYC	0911492C	L'ESSOURIAU					A
MASSY	CLG	0910624J	BLAISE PASCAL		REP			
RIS ORANGIS	CLG	0910049J	ALBERT CAMUS		REP			
	CLG	0911025V	JEAN LURÇAT		REP		V	A
	LP	0911578W	PIERRE MENDES FRANCE				V	A
SAVIGNY SUR ORGE	CLG	0910716J	JEAN MERMOZ		REP			A
STE GENEVIEVE DES BOIS	LYC	0911346U	ALBERT EINSTEIN					A
	CLG	0910678T	JEAN MACE		REP			A
	CLG	0911042N	PAUL ELUARD		REP			A
	LPO	0912163G	PAUL LANGEVIN					A
VIGNEUX SUR SEINE	CLG	0910776Z	PAUL ELUARD		REP			
VIRY CHATILLON	CLG	0910971L	LES SABLONS		REP		V	A
	CLG	0910056S	OLIVIER DE SERRES		REP			A

HAUTS DE SEINE (92)

Commune	Type etab.	N° RNE	Nom de l'établissement	REP+ au 01/09/2015	REP au 01/09/2015	Sensible	Politique de la ville (violence) (arrêté 2001)	APV jusqu'au 31/08/14
ANTONY	CLG	0921243B	ANNE FRANK					A
ASNIERES SUR SEINE	CLG	0921545E	ANDRE MALRAUX		REP		V	A
	LP	0920150N	DE PRONY					A
BAGNEUX	CLG	0921631Y	HENRI BARBUSSE		REP			A
	CLG	0921778H	JOLIOT CURIE		REP			A
	LP	0920680P	LEONARD DE VINCI					A
	CLG	0921168V	ROMAIN ROLLAND		REP	S	V	A
BOULOGNE BILLANCOURT	CLG	0921239X	JEAN RENOIR					A
CHATENAY MALABRY	CLG	0921179G	LEONARD DE VINCI		REP			A
	CLG	0921180H	MASARYK		REP			A
CLAMART	CLG	0920854D	DES PETITS PONTS		REP			A
CLICHY	CLG	0921623P	JEAN JAURES		REP			
COLOMBES	LPO	0922427N	CLAUDE GARAMONT					A
	CLG	0921494Z	GAY LUSSAC				V	A
	LYC	0920137Z	GUY DE MAUPASSANT			S	V	A
	CLG	0921160L	JEAN-BAPTISTE CLEMENT		REP		V	A
	CLG	0921675W	MARGUERITE DURAS		REP		V	A
	CLG	0920592U	MOULIN JOLY		REP	S	V	A
	LP	0921229L	ANATOLE FRANCE					A
COURBEVOIE	CLG	0922020W	LES RENARDIERES				V	A
GENNEVILLIERS	CLG	0921157H	EDOUARD VAILLANT		REP	S	V	A
	LYC	0921156G	GALILEE				V	A
	CLG	0921621M	GUY MOQUET	REP+			V	A
	CLG	0921541A	PASTEUR					A
NANTERRE	CLG	0921394R	ANDRE DOUCET		REP		V	A
	LP	0921626T	CLAUDE CHAPPE					A
	CLG	0921589C	EVARISTE GALOIS	REP+			V	A
	LYC	0920141D	JOLIOT-CURIE					A
	LYC	0922464D	LOUISE MICHEL					A
	CLG	0921940J	PAUL ELUARD		REP			
	CLG	0920594W	REPUBLIQUE		REP			A
	CLG	0920882J	VICTOR HUGO		REP			A
VILLENEUVE LA GARENNE	LYC	0922277A	CHARLES PETIET				V	A
	CLG	0921159K	EDOUARD MANET		REP		V	A
	CLG	0921543C	GEORGES POMPIDOU		REP	S	V	A
	LYC	0921594H	MICHEL ANGE			S	V	A

VAL D'OISE (95)

Commune	Type etab.	N° RNE	Nom de l'établissement	REP+ au 01/09/2015	REP au 01/09/2015	Sensible	Politique de la ville (violence) (arrêté 2001)	APV jusqu'au 31/08/14
ARGENTEUIL	CLG	0951139X	ALBERT CAMUS		REP			A
	CLG	0950886X	CLAUDE MONET	REP+		S	V	A
	CLG	0951230W	EUGENIE COTTON		REP	S	V	A
	LPO	0951811C	FERNAND ET NADIA LEGER					A
	LPO	0950666H	GEORGES BRAQUE					A
	CLG	0950885W	IRENE JOLIOT-CURIE		REP		V	A
	LYC	0950641F	JEAN JAURES					A
	CLG	0951138W	JEAN-JACQUES ROUSSEAU		REP			A
	LYC	0950640E	JULIE VICTOIRE DAUBIE					A
	CLG	0951356H	LUCIE AUBRAC		REP	S	V	A
BEZONS	CLG	0951094Y	PAUL VAILLANT COUTURIER		REP			A
	LP	0952173W	EUGENE RONCERAY					A
	CLG	0950887Y	GABRIEL PERI		REP		V	A
CERGY	CLG	0950888Z	HENRI WALLON		REP	S	V	A
	CLG	0951617S	GERARD PHILIPPE		REP			
	CLG	0951401G	LA JUSTICE		REP			
CORMEILLES EN PARISIS	CLG	0951697D	MOULIN A VENT		REP			
	LP	0950656X	LE CORBUSIER			S	V	A
	LYC	0951787B	ARTHUR RIMBAUD			S	V	A
GARGES LES GONESSE	CLG	0952036X	HENRI MATISSE		REP			A
	CLG	0950023J	HENRI WALLON	REP+		S	V	A
	CLG	0951098C	PABLO PICASSO		REP		V	A
	CLG	0950711G	PAUL ELUARD	REP+			V	A
	LYC	0951766D	SIMONE DE BEAUVOIR					A
GONESSE	CLG	0951920W	FRANCOIS TRUFFAUT		REP		V	A
	CLG	0951142A	ROBERT DOISNEAU		REP			
GOUSSAINVILLE	CLG	0952128X	GEORGES CHARPAK		REP			
	CLG	0950026M	MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE		REP		V	A
	CLG	0951921X	MICHEL DE MONTAIGNE		REP			
MONTIGNY LES CORMEILLE	LYC	0950667J	ROMAIN ROLLAND			S	V	A
	CLG	0951800R	LOUIS ARAGON		REP		V	A
PERSAN	CLG	0950934Z	GEORGES BRASSENS		REP			A
PONTOISE	CLG	0950895G	SIMONE VEIL		REP			
SARCELLES	CLG	0950900M	ANATOLE FRANCE		REP		V	A
	CLG	0950943J	CHANTEREINE	REP+			V	A
	LYC	0950947N	DE LA TOURELLE					A
	CLG	0950045H	EVARISTE GALOIS		REP		V	A
	CLG	0950723V	JEAN LURÇAT	REP+			V	A
	CLG	0951945Y	VICTOR HUGO		REP		V	A
ST OUEN L'AUMONE	CLG	0951196J	VOLTAIRE		REP		V	A
	LP	0950658Z	CHATEAU D'EPLUCHES					A
	LYC	0951728M	EDMOND ROSTAND					A
	LYC	0951104J	JEAN PERRIN					A
	CLG	0950039B	LE PARC		REP			
VILLIERS LE BEL	CLG	0951195H	MARCEL PAGNOL		REP			A
	CLG	0950939E	LEON BLUM		REP		V	A
	CLG	0951993A	MARTIN LUTHER KING	REP+			V	A
	LP	0951090U	PIERRE MENDES-FRANCE				V	A
	CLG	0950749Y	SAINT EXUPERY	REP+			V	A

FORMULATION DES VŒUX DE ZONES DE REMPLACEMENT

Pour obtenir les bonifications au titre du rapprochement de conjoint,
de l'autorité parentale conjointe ou de mutation simultanée entre conjoints.

Selon les disciplines, il existe (voir carte annexes IV et V) :

- deux zones de remplacement par département, dites « infra-départementales » : lettres modernes, anglais, histoire-géographie et EPS ;
- une zone de remplacement par département : SVT, mathématiques, espagnol, sciences physiques, allemand, lettres classiques, éducation, italien, philosophie, arabe, SES, STMS, technologie, SII option énergie, éducation musicale, arts plastiques, économie et gestion administrative, économie et gestion comptable, économie et gestion commerciale, lettres-histoire ;
- une zone de remplacement unique, constituée de l'intégralité de l'académie pour toutes les autres disciplines : PsyEN, documentation, chinois, biochimie génie biologique, biotechnologie, hôtellerie, toutes les disciplines PLP sauf lettres-histoire...

Attention ! L'Administration étant incapable de paramétrer le serveur SIAM, l'application vous laisse la possibilité de formuler des vœux de ZR infra-départementales même quand elles n'existent pas dans votre discipline ! Ces vœux apparaissent aussi sur l'accusé de réception papier de demande de mutation...



Ne formulez surtout pas ces vœux : ils seront invalidés par l'Administration !

Les types de vœux que vous formulez ont une incidence sur la hauteur des bonifications familiales que vous pouvez obtenir.

Exemple : pour le rapprochement de conjoint, les vœux de type « commune », auxquels sont assimilées les zones de remplacement infra-départementales, sont bonifiés à 30,2 points. Les vœux de taille départementale sont, quant à eux, bonifiés à 150,2 points.

Il faut donc veiller à formuler vos vœux de façon à obtenir le maximum de points auquel vous avez droit.

Conseils

Pour les disciplines à ZR infra-départementales :

Formulez vos vœux selon vos souhaits, mais pour obtenir les bonifications familiales à 150,2 points et de mutation simultanée à 100 points, formulez le vœu « toute zone de remplacement du département », qui est codé ZRD 78, ZRD 91, ZRD 92 ou ZRD 95.

Les vœux de ZR infra-départementales, seront bonifiés à 30,2 et 30 points.

	Pour obtenir la bonification de <u>30,2</u> points (rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe) ou <u>30</u> points (mutation simultanée de conjoints), formulez le vœu « zone infra-départementale »	Pour obtenir la bonification de <u>150,2</u> points (rapprochement de conjoint ou APC) ou <u>100</u> points (mutation simultanée de conjoints), formulez le vœu « toute ZR du département »
Pour le département des Yvelines (78)	078005ZH (Nord) ou 078006ZS (Sud)	ZRD 078
Pour le département de l'Essonne (91)	091008ZC (Ouest) ou 091007ZU (Est)	ZRD 091
Pour le département des Hauts-de-Seine (92)	092009ZG (Nord) ou 092010ZR (Sud)	ZRD 092
Pour le département du Val d'Oise (95)	095012ZV (Ouest) ou 095011ZL (Est)	ZRD 095

Conseils

Pour les disciplines à ZR départementales :

L'obtention des bonifications familiales à 150,2 points et de mutation simultanée à 100 points est conditionnée par la formulation du vœu « toute zone de remplacement du département », même si celui-ci équivaut à demander une simple zone de remplacement. Il faut donc utiliser les vœux codés ZRD 78, ZRD 91, ZRD 92 ou ZRD 95.

	Pour obtenir la bonification de <u>150,2</u> points (rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe) ou <u>100</u> points (mutation simultanée de conjoints), formulez le vœu « toute ZR du département » comme suit :
Pour le département des Yvelines (78)	ZRD 078
Pour le département de l'Essonne (91)	ZRD 091
Pour le département des Hauts-de-Seine (92)	ZRD 092
Pour le département du Val d'Oise (95)	ZRD 095

Chacun de vos vœux de zone de remplacement pourra donner lieu à la formulation de 5 préférences sur SIAM (ils apparaîtront en P1, P2, P3... sur la confirmation de demande de mutation). Si vous êtes affecté sur l'une de ces ZR, les préférences serviront lors de la phase d'ajustement, qui attribue aux TZR les affectations à l'année. Si vous êtes affecté en extension sur une ZR que vous n'avez pas demandée, vous aurez la possibilité de formuler des préférences ultérieurement via le formulaire de demande envoyé par courriel à la DPE dès connaissance de votre résultat.